

GELS DÉSINFECTANTS : L'ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC SOULIGNE LA COLLABORATION DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DANS LE BUT DE PROTÉGER LE PUBLIC

Montréal, le 21 décembre 2021 – L'Ordre des chimistes du Québec (Ordre) tient à souligner la collaboration du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et sa reconnaissance de l'importance de l'encadrement de l'exercice de la chimie par l'endossement de ses recommandations, qui ont pour but de minimiser les risques importants pour le public reliés à la production, l'entreposage et l'utilisation des solutions hydroalcooliques (gels désinfectants). Se fiant au rapport saisissant de l'Ordre déposé plus tôt cette année, le MSSS recommande désormais que les appels d'offres gouvernementaux en lien avec l'approvisionnement en solutions hydroalcooliques indiquent que le fournisseur soit un chimiste, ait un chimiste à son emploi ou démontre qu'un chimiste supervise ou encadre les activités de l'entreprise liées à la production de solutions hydroalcooliques.

« L'Ordre est très fier de souligner cette mise en application de notre recommandation par le MSSS dans le sillage de notre enquête amorcée en octobre 2020 dans le cadre de la crise sanitaire générée par la pandémie de la COVID-19. Cette dernière s'inscrit de manière limpide dans la mission fondamentale de l'Ordre, qui est celle d'assurer la protection du public en matière d'exercice de la chimie. La situation absurde et dangereuse entourant la production et la mise en marché des gels désinfectants appelait une réponse nette de la part du gouvernement du Québec. Nous n'avons qu'à penser aux solutions hydroalcooliques ne contenant pas la proportion d'alcool minimale (60 %) qui proliféraient sur le marché québécois et qui avaient pour effet délétère sur la santé publique de créer un faux sentiment de sécurité, ou encore aux gels de mauvaise qualité provoquant l'assèchement de la peau des mains. Sans compter les risques importants d'explosions ou d'émanations de produits toxiques reliés à des enjeux d'entreposage de produits dangereux, dont l'éthanol concentré, un produit volatil et hautement inflammable. », affirme M. Michel Alsayegh, président de l'Ordre des chimistes du Québec.

L'Ordre est fier de contribuer à la protection du public par l'encadrement de la pratique de la chimie au Québec et par l'émission de multiples recommandations minimisant le plus possible les risques reliés à celle-ci. Qu'il soit question [de l'analyse adéquate du plomb dans l'eau des écoles](#), de [l'interprétation des données sur la qualité de l'air dans les classes](#), en passant par les bonnes pratiques relatives à la question des solutions hydroalcooliques, pour ne nommer que ces enjeux, la position de l'Ordre reste inchangée : seule une personne adéquatement encadrée devrait pouvoir faire de la chimie, et ce, pour la protection de tous et toutes. C'est en cohérence avec cette philosophie que le MSSS a émis ses recommandations le 13 décembre dernier.

[Voir le rapport de l'Ordre sur les solutions hydroalcooliques](#)

À propos de l'Ordre des chimistes du Québec

L'Ordre des chimistes du Québec compte près de 3 000 membres œuvrant dans des secteurs aussi variés que la santé, l'environnement, le judiciaire, l'alimentaire ou la recherche. Sa mission est d'assurer la protection du public québécois en matière d'exercice de la chimie, omniprésente dans la vie des Québécois. L'Ordre des chimistes du Québec fait partie des premières organisations professionnelles encadrées par l'adoption du *Code des professions* en 1973.

Source : Ordre des chimistes du Québec (OCQ)

Renseignements :

Charles Brière-Garneau, 450 822-5656

Robby Desjardins, 450 421-4578

medias@orangebleue.biz